

# Procès-verbal de premier remplissage et de rinçage pour les installations d'eau potable

## Données de l'objet

Objet

Maître de l'ouvrage

Installateur/nom

Entreprise d'installation/timbre

## Installation à remplir

Bâtiment/étape

Colonnes montantes

Colonne

Conduites de raccordement

Distribution de sous-sol

Appartement/pièce d'eau

Étage

Installations

Eau froide

Eau chaude

Métal (fer, acier inoxydable, cuivre, ...)

Matière synthétique (PE-X, PB, PP, ...)

Tubes composites

Indications et remarques concernant le premier remplissage et le rinçage : voir la notice technique suissetec  
 « Essai de pression, premier remplissage et rinçage d'installations d'eau potable selon la directive SSIGE W3/C3 ».

Il est recommandé d'effectuer la marche à suivre ci-dessous séparément pour les conduites de distribution d'eau froide et d'eau chaude.

## Premier remplissage et rinçage

### Vérification préalable

La conduite de branchement d'immeuble définitive a été rincée jusqu'à ce que son contenu ait atteint la qualité de l'eau potable\*.

Installation par

Rinçage par

Compteur d'eau monté par

### Préparatifs

- Les essais d'étanchéité (procédure d'essai A, partie 1 ou B, partie 1) ont été effectués et les procès-verbaux correspondants sont disponibles.  
 Oui  Procédure d'essai A, partie 1      Oui  Procédure d'essai B, partie 1      Non  Procédure d'essai C
- Le remplissage de l'installation d'eau potable est effectué par l'intermédiaire du compteur d'eau/de la conduite de branchement d'immeuble définitive et rincée.

## Marche à suivre

- Tous les points de puisage ont été fermés avant le remplissage.
- En cas d'essais de résistance selon la procédure d'essai B, partie 2 ou C :  
les robinetteries/appareils sensibles à la pression \*\* ont été démontés et bypassés.
- Toutes les robinetteries d'arrêt du tronçon rempli et rincé ont été ouvertes complètement.
- L'installation a été remplie lentement du bas vers le haut, et entièrement purgée à chaque point de puisage.
- Chaque tronçon de distribution d'étage ou de groupe a été rincé séparément à partir d'une conduite de distribution ou d'une colonne montante, et ce de la façon suivante :
  - Toutes les robinetteries de puisage des distributions d'étage ou de groupe ont été ouvertes simultanément et complètement. (Les brise-jets n'ont pas été démontés.)
  - Pendant le rinçage, en commençant par le point de puisage le plus proche de la robinetterie d'arrêt de groupe ou d'étage, il faut brièvement fermer chaque robinet de puisage, démonter le brise-jet, équiper la sortie d'une protection contre les éclaboussures et de nouveau ouvrir complètement le robinet de puisage pendant au moins 60 secondes.
- Une fois le rinçage terminé, les brise-jets et les limiteurs de débit ont été nettoyés et remontés.
- Le débit de rinçage pour les conduites de distribution ou les colonnes montantes a été respecté (voir tableau 1).
- La qualité de l'eau potable \* a été atteinte par un rinçage adéquat à tous les points de puisage.
- Suite de l'essai de pression après la procédure d'essai :
  - A, partie 2 : essai final avec de l'eau potable
  - B, partie 2 : essai de résistance avec de l'eau potable
  - C : essai d'étanchéité et de résistance avec de l'eau potable

Remarques

.....

## Valeurs indicatives pour le rinçage des conduites de distribution

| Diamètre nominal max. de la distribution<br>DN dans le tronçon à rincer | DN<br>20 | DN<br>25 | DN<br>32 | DN<br>40 | DN<br>50 | DN<br>65 | DN<br>80 |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Nombre min. de points de puisage<br>DN 15 à ouvrir                      | 3        | 5        | 7        | 12       | 18       | 31       | 46       |

Tableau 1 : valeurs indicatives pour le rinçage des conduites de distribution

Vitesse d'écoulement supposée env. 1,5 m/s ; débit de puisage moyen 10 l/min

Précisions :

\* **Qualité de l'eau potable** : eau potable ne présentant aucune altération de l'odeur, du goût ou de l'aspect.

\*\* **Robinetteries / appareils sensibles à la pression** : robinetteries spéciales, chauffe-eau, installations de traitement d'eau, vannes magnétiques, etc.

## Remplissage et rinçage effectués conformément au procès-verbal

Entreprise d'installation ..... Installateur/nom .....

Date ..... Signature .....

Annexe .....

Remarque : le premier remplissage et le rinçage avec de l'eau potable ont lieu au plus tôt 72 heures avant l'exploitation conforme à la destination. Lorsque cela n'est pas possible, le volume d'eau potable doit être renouvelé toutes les 72 heures dans tous les tronçons concernés. Cette tâche et la responsabilité qui en découle doivent faire l'objet d'un accord avec le maître de l'ouvrage ou son représentant.